

Concours de recrutement des personnels de direction de première classe et de deuxième classe

Epreuve : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

Ce sujet contient 23 pages numérotées de 1 à 23, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*
- *Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.*

SUJET

Vous prenez vos fonctions de proviseur du lycée polyvalent M., lycée technologique et professionnel, à la rentrée 2010. La population scolaire est composée, pour le lycée technologique, de 420 élèves et étudiants et, pour la section d'enseignement professionnel (SEP), de 450 élèves. Ces populations distinctes présentent des écarts très importants en termes d'âges, de catégories socio professionnelles des familles et de typologies de formation, allant des CAP aux BTS. Les personnels du lycée comptent le chef d'établissement et son adjoint, 1 gestionnaire, 2 chefs de travaux, 106 enseignants, 2 conseillers principaux d'éducation (CPE), 14 assistants d'éducation (AED), 6 personnels administratifs, 31 ouvriers d'accueil et d'entretien.

Cet établissement est situé derrière la gare d'une ville anciennement industrialisée de 18 000 habitants, confrontée, au sein de son bassin d'emploi, à des problèmes de reconversion économique. L'environnement immédiat du lycée M. est constitué d'une zone péri urbaine sans véritable centre ni offre commerciale. L'habitat est à la fois de type pavillonnaire et collectif à caractère social. Une grande friche urbaine, située derrière l'établissement, attire des regroupements de populations souvent désœuvrées présentant des comportements à risques (alcool, stupéfiants, rodéos d'engins motorisés).

La fiche récapitulative du diagnostic de sécurité, transmise par votre prédécesseur en juin 2010 à l'inspecteur d'academie-directeur des services départementaux de l'Education nationale (IA-DSDEN), a retenu son attention car, en dépit d'une situation préoccupante, elle ne fait pas apparaître de préconisations claires. Il vous demande de lui adresser vos propositions pour promouvoir dans votre établissement une politique éducative de sécurité. Dans une courte note de deux pages maximum, vous dégagerez les problématiques fortes et formulerez des propositions d'action, qui devront être priorisées dans le cadre du bilan d'étape du contrat d'objectifs 2008-2012.

Dans la dynamique de la mise en place de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle dans votre établissement, le recteur vous demande de lui proposer un schéma de mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement personnalisé innovant, s'appuyant sur une articulation efficace entre l'élaboration d'un projet personnel de formation et d'orientation et l'apprentissage de la citoyenneté. Pour ce faire, vous rédigerez une note circonstanciée au recteur, de trois pages maximum.

Composition du dossier

Document 1 : Discours de M. Le Président de la République sur le thème de la lutte contre les violences à l'école et contre l'absentéisme - Palais de l'Élysée - 5 mai 2010 (extrait) - p.3 à 5

Document 2 : Conclusions du diagnostic de sécurité du lycée M. (fiche III récapitulative) - p. 6 et 7

Document 3 : Tableau de bord du lycée M. (grands indicateurs) - p. 8 et 9

Document 4 : Rapport d'activité du service social en faveur des élèves du lycée M. (extrait) - p. 10 et 11

Document 5 : Rapport d'activité du service vie scolaire du lycée M. (extrait) - p. 12

Document 6 : Fiche de synthèse du contrat d'objectifs 2008-2012 entre l'académie de ... et le lycée M. - p. 13 et 14

Document 7 : Mise en oeuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009 - extrait de la circulaire n°2009-028 du 18-2-2009 (bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009) - p. 15 et 16

Document 8 : Audit académique du lycée M. sur la rénovation de la voie professionnelle - p.17 et 18

Document 9 : Accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique - circulaire n°2010-013 du 29-1-2010 (bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010) - p. 19

Document 10 : Protection du milieu scolaire - Plan de sécurisation des établissements scolaires : actions prioritaires - circulaire n° 2010-25 du 15-2-2010 (bulletin officiel n°10 du 11 mars 2010) - p. 20

Document 11 : Préparation de la rentrée 2010 : circulaire n° 2010-38 du 16-3-2010, MEN - DGESCO (bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010 - encart n°2 du 18 mars 2010) - p 21 et 22

Document 12 : Organigramme des formations et capacités d'accueil du lycée M. - p.23

Document 1 (1/3)

Discours de M. le Président de la République, sur le thème de la lutte contre les violences à l'école et contre l'absentéisme, Palais de l'Élysée - Mercredi 5 mai 2010 (extrait)

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la Ministre d'Etat, Mesdames et Messieurs les Préfets, Mesdames et Messieurs les Procureurs généraux, Mesdames et Messieurs les Recteurs, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'Élysée pour vous parler du problème, sensible entre tous, de la violence à l'école. De toutes les formes de violence qui ont cours dans la société, celle qui frappe nos établissements scolaires est sans doute l'une des plus scandaleuses. Scandaleuse, parce qu'elle sape les fondements mêmes de la transmission du savoir et compromet l'avenir des enfants. Scandaleuse parce qu'elle s'attaque aux plus fragiles de nos jeunes concitoyens. (...). Alors il est temps d'apporter une réponse globale, qui prenne en compte, ou qui essaie de prendre en compte, tous les aspects de ce phénomène multiforme.

La question, pour dire vrai, n'est pas de choisir une énième fois entre la répression et la prévention. C'est un débat purement idéologique qui est totalement dépassé. Naturellement il faut de la répression car, laisser la moindre agression impunie, c'est donner raison à l'agresseur. Naturellement il faut de la prévention car, notre premier but, c'est de protéger une victime potentielle.

Le véritable enjeu en fait est ailleurs. Il consiste à savoir si nous sommes capables d'agir, de façon cohérente, de façon concertée, sur tous les fronts à la fois. Car il n'y a pas une cause unique à la violence scolaire, mais de multiples causes. A la réponse policière, à la réponse judiciaire, plus que jamais indispensables, il faut ajouter une action forte dans des domaines aussi variés que ceux de la pédagogie, de la formation des enseignants, de la stabilisation des équipes éducatives, de la responsabilisation des parents, - que pourrons-nous réussir avec des parents totalement déresponsabilisés ? - ou encore de la prise en charge des élèves gravement perturbateurs.

(...) Vous qui connaissez le terrain, vous savez parfaitement qu'il y a dans certains établissements une tension absolument permanente, y compris, c'est un comble, dans les salles de classe. Beaucoup d'élèves, beaucoup de professeurs, et il ne sert à rien de nier cette réalité que nous devons regarder en face, beaucoup d'élèves, beaucoup de professeurs prennent aujourd'hui le chemin des cours avec appréhension. C'est un scandale ! Ils savent, ces élèves et ces professeurs, que tout au long de la journée, ils seront exposés aux insultes, aux menaces, aux brimades, aux mauvais gestes, à l'indifférence et parfois au mépris... Face à cette violence, il y a quelque chose qui est encore pire, c'est que ces élèves et ces enseignants se sentent seuls, se sentent démunis, je voudrais dire plus exactement se sentent terriblement seuls et totalement démunis. (...)

Mesdames et Messieurs, il n'y a qu'une seule politique s'agissant des crimes et délits perpétrés dans les établissements scolaires : être intraitable. Être intraitable, cela signifie clairement aller plus loin, ouvrir d'autres fronts que ceux qui ont été ouverts jusqu'à présent. Notre devoir est de nous attaquer à cette violence qui ne relève pas immédiatement de la police et de la justice. La violence d'avant les affaires de la justice et de la police, car c'est sur cette violence-là que prospéreront les délits et les crimes. Et cette violence-là d'avant la police, vous voyez ce que je veux dire, d'avant la justice, elle rend la vie, dans certains de nos collèges ou lycées, parfaitement impossible.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une école où l'on se bornerait à prévenir les risques d'agression grave. Au fond, que nous voulons-nous ? Nous voulons une école où les enseignants et les élèves se sentent libres. On n'est pas libre quand on a peur. Libre d'apprendre. Libre de progresser. Libre de travailler. Et même libre d'être heureux en préparant son avenir. Une école de la sérénité, du respect, de la confiance.

Document 1 (2/3)

La sécurité ne consiste pas pour nous à remplacer une peur, la peur de la délinquance, par une autre peur, la peur de l'autorité. La sécurité dans notre esprit, ce n'est pas l'instauration d'un rapport de force, moins favorable aux agresseurs. La sécurité, c'est un climat de paix, de sérénité et de confiance. Au fond, c'est un ordre, l'ordre républicain. (...) Gagner cette bataille nécessite que nous nous engagions sur plusieurs fronts à la fois.

Le premier : nous allons achever la mise en œuvre du plan de sécurisation scolaire conçu par Luc CHATEL et Brice HORTEFEUX, auxquels je veux rendre hommage pour leur action à tous les deux à la rentrée dernière. Ce plan prévoit la généralisation des diagnostics de sécurité dans tous les établissements scolaires et la mise en œuvre de leurs recommandations. (...) Il faut un diagnostic de sécurité dans tous les établissements scolaires avant la fin de cette année scolaire, et naturellement en tirer les conséquences, vidéos surveillance, installations de clôtures, portiques lorsqu'il le faut.

Ce plan prévoyait ensuite le déploiement d'équipes mobiles de sécurité. Elles sont en place dans toutes les académies, elles ont effectué des milliers d'interventions. Les 500 membres des EMS jouent un rôle pacificateur apprécié et j'approuve pleinement la décision de Luc CHATEL de doubler leurs effectifs dans les académies les plus exposées à la violence. Je suggère qu'à terme les personnels des EMS, qui ont une grande expérience, puissent contribuer à la formation des équipes dans les établissements scolaires. Enfin, nous avons lancé un programme de formation des chefs d'établissement à la gestion de crise et aux problématiques de la sécurité. D'ici 2012, les 14 000 personnels de direction pourront en bénéficier. Il me semble crucial d'approfondir la coopération qui existe déjà entre l'Education nationale, la police et la justice. Vous êtes, Mesdames et Messieurs, des fonctionnaires dans le cadre d'une mission de service public 5 247 correspondants sécurité-école ont été désignés dans les rangs de la police et de la gendarmerie pour nos 7 881 établissements scolaires du 2nd degré. Il y a là un progrès considérable : la coopération. Il y a quelques années, entre police, justice, éducation nationale, on prononçait ce mot et déjà on avait des réactions et c'est un grand progrès, une grande maturité de notre démocratie devant la gravité de la situation de voir que l'on travaille de mieux en mieux ensemble. C'est un progrès considérable. (...)

Mais ce travail crucial de sécurisation des établissements scolaires, en partenariat toujours plus étroit avec l'ensemble des autres services de l'Etat et naturellement des collectivités locales, ne doit pas nous faire oublier l'essentiel. L'essentiel, c'est que tout se joue au sein de l'établissement scolaire lui-même puisque 85 % des auteurs des faits de violence sont les élèves eux-mêmes. Donc il ne suffit pas de sécuriser l'établissement par rapport à l'extérieur, il faut également porter une attention à la sécurisation de l'établissement à l'intérieur. De ce point de vue, la première chose à faire, c'est de replacer la règle au cœur de la vie scolaire. Une règle qu'on ne doit pas pouvoir transgresser sans s'exposer immédiatement à une sanction. Transgression, sanction.

Je souhaite que l'on rende systématique et automatique le déclenchement des procédures disciplinaires en cas de violences verbales ou physiques à l'égard des personnels de l'établissement. Mais cette nécessaire sanction, comme l'a montré le rapport d'Alain BAUER, nous devons lui redonner du sens. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de la sanction. Mais quelle sanction ? Je pense qu'il faut cesser d'exclure les élèves pour un oui ou pour un non. Oserais-je dire que c'est presque, dans certains cas, une solution de soulagement et de facilité ? Les effets pervers des mesures d'exclusion sont connus, qu'il s'agisse d'une exclusion de la classe ou d'une exclusion, temporaire ou définitive, de l'établissement ; les élèves concernés, qui ne sont déjà pas, en général, de grands pratiquants de l'école, finissent rapidement par prendre de telles mesures comme une récompense ! On les voit alors traîner dans la cour, traîner dans le quartier. La seule chose qu'ils y apprennent, c'est à se détacher davantage de l'école. Comme, de toute manière, ils ne voulaient pas y aller, voilà qu'ils ont une bonne raison de ne pas y aller : « on est exclu ». A ce type de sanctions, il me semble que nous devons préférer les « mesures d'utilité collective », appelées autrefois « travaux d'intérêt général ». En s'appuyant sur un principe de bon sens : celui qui a fait une bêtise doit la réparer.

Document 1 (3/3)

J'ai dit que tout se jouait dans l'établissement. Je veux aller plus loin : une grande partie du problème se joue à l'intérieur même de la salle de classe. En réalité, aujourd'hui, nos professeurs sont seuls à affronter des difficultés auxquelles ils n'ont pas été préparés(...). Je conteste l'idée que l'autorité et la discipline ne soient qu'une affaire de « charisme » : c'est trop simple. (...) Et quand malgré tout la situation dégénère, il faut encore savoir à l'avance quoi faire, à qui s'adresser, comment faire venir un renfort. A toutes ces questions, chaque établissement doit apporter une réponse claire, sur laquelle chaque professeur puisse s'appuyer. Et pour que nos collègues et nos lycées puissent véritablement se mobiliser, il faut disposer d'équipes d'enseignants soudées et solidaires. Toutes les études scientifiques l'ont montré : le premier facteur explicatif du niveau de violence d'un établissement scolaire, ce n'est pas l'environnement social, ce ne sont pas les moyens financiers que l'on y met, mais le degré de stabilité de son équipe éducative. Ce n'est pas très étonnant ! Un fauteur de trouble perd rapidement de sa superbe quand il a à affronter, non pas un professeur devenu bouc émissaire, isolé dans sa salle de cours, mais une équipe d'adultes unis, se connaissant depuis longtemps et parlant d'une seule voix. Le rapport de force n'est pas le même. (...) Briser l'isolement des professeurs : c'est un fil rouge pour l'action que nous engageons. Cela suppose aussi qu'ils bénéficient du soutien des parents. La responsabilisation des parents d'élèves, leur implication dans la scolarité de leur enfant, c'est notamment un enjeu crucial pour lutter contre le fléau qui est celui de l'absentéisme. Tout le monde est bien d'accord que l'absentéisme, c'est la première marche vers l'exclusion. Mais si les parents ne signalent pas l'absentéisme ? Les enseignants, on ne va pas leur demander de faire le travail de la société toute entière et des familles. L'absentéisme touche aujourd'hui 3 % des collégiens, 6 % des lycéens et 15 % des lycéens professionnels, c'est-à-dire que c'est 7 % des élèves en moyenne qui sont absents... 300 000 élèves. (...) Ces chiffres sont, de surcroît, en augmentation constante. L'absentéisme, je comprends que c'est un phénomène complexe. Par exemple, 20 à 25 % de ces 300 000 élèves absents ne vont pas à l'école parce qu'ils ont peur. Dans les absents, il n'y a pas que celui qui veut s'exonérer, il y a celui qui est victime. Peur de la violence, du racket, du harcèlement. Doit-on ajouter la détresse à la détresse en les punissant ? Bien sûr que non. Notre devoir est au contraire de les protéger pour qu'ils n'aillent pas à l'école « la boule au ventre ». Mais qui pourra nier que les parents n'ont pas aussi leur part de responsabilité ? Les parents qui se sentent dépassés, démunis face à un jeune sur lequel ils n'ont plus d'autorité, notre devoir est de les soutenir, de les aider. Il y a 5 000 médiateurs de vie scolaire qui ont été embauchés l'année dernière et qui sillonnent les quartiers à la rencontre des parents ; il y a des dispositifs de soutien proposés par les conseils généraux, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. (...)

Document 2 (1/2)

Conclusions du diagnostic de sécurité du lycée M., établi le 1^{er} juin 2010 (fiche III récapitulative*)

Bilan qualitatif

	En diminution	Stable	En augmentation
Incidents signalés par des tiers			Plaintes des riverains : nuisances sonores fréquentes, de jour comme de nuit, week-ends inclus ; trafics divers ; rodéos de deux roues ; feux ; squatteurs occupant le terrain vague entre le lycée et l'arrière de la gare ; véhicules abandonnés.
Incidents signalés par le chef d'établissement			Violences verbales et physiques à l'encontre des élèves et des personnels aux abords du lycée ; rackets entre élèves et par des éléments extérieurs.
Plaintes			Mise en danger des élèves aux abords du lycée par véhicules motorisés ; signalement pour suspicion de trafics de stupéfiants ; dégradation régulière de véhicules des personnels du lycée.
Interventions sur incidents			Intervention de la police pour intrusions par les toits en terrasse de l'internat. Départ de feu dans le parc du lycée. Rixes entre bandes rivales aux portes du lycée.
Interventions à titre préventif		Rareté des collaborations avec les services de police	
Actions de prévention	Engagement des partenaires internes découragés devant les difficultés grandissantes		Sentiment d'impuissance et de fatalisme. Sentiment surtout de ne pas être entendu.

Nota : ce diagnostic a été établi par l'équipe de direction sans l'aide du référent police.

Document 2 (2/2)

Constat, analyse des tendances

Le périmètre du lycée est modestement clôturé d'un grillage et de deux portails de moyenne hauteur. De larges espaces verts arborés et vallonnés enserrent les bâtiments. Ces derniers, de construction récente (1995), présentent des structures de plain pied et des toits en terrasses ; l'ensemble a mal vieilli.

L'environnement du lycée connaît une évolution problématique. A la demande et à l'occasion de manifestations exceptionnelles, les services de sécurité, alertés, réalisent des rondes préventives ou des interventions. Toutefois, ces actions semblent ne donner aucun résultat.

La situation de l'établissement par rapport aux phénomènes de violence en milieu scolaire fait l'objet d'une dégradation continue qui entache sa réputation.

Solutions envisageables

Situation simple (délinquance faible ou en diminution)

Situation complexe

En raison des actes de délinquance commis, de l'environnement de l'établissement ou de l'importance de la menace qui pèse sur les élèves, les personnels ou les bâtiments, il convient de faire réaliser un diagnostic de sûreté complet par un référent sûreté (police ou gendarmerie).

À la rentrée scolaire 2010, prévoir avec le nouveau chef d'établissement la relance du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et l'émergence d'un projet partenarial.

** Source : © MEN/DGESCO ► eduscol.education.fr/violence, (diagnostic à conduire entre le chef d'établissement et le référent police ou gendarmerie)*

Document 3 (1/2)

Tableau de bord du lycée M. (grands indicateurs)

Résultats aux examens - session 2010

Source : établissement

Examens	Nombre de candidats	Nombre de reçus	% de réussite année N	% de réussite année N-1	% de réussite académique, année N
DNB 3^{ème} DP6	20	10	50,00	68,18	DNB total : 83,70
DNB individuel	20	5	25,00	77,90	
BEP carrières sanitaires et sociales	30	25	83,33	96,7	93,20
BEP bioservices	16	15	93,75	96,10	86,10
BEP hôtellerie	46	39	84,78	80,80	80,40
BEP optique lunetterie	23	17	73,91	75,00	73,91

Examens	Nombre de candidats	Nombre de reçus	% de réussite année N	% de réussite année N-1	% de réussite académique année N
Bac techno hôtellerie	27	22	81,48	90,30	92,7
Bac techno ST2S	56	33	58,93	78,00	81,2
BTS diététique	24	18	75,00	77,00	75,00
BTS hôtellerie	10	4	40,00	64,29	66,7
BTS opticien-lunetier	24	17	70,83	80,60	70,83

Situation générale des effectifs par qualité année scolaire 2009-2010

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Externes	393	388	476
Demi-pensionnaires	442	312	201
Internes	190	212	213
Totaux	1025	912	890

Document 3 (2/2)

Répartition des élèves selon l'origine professionnelle en pourcentage – année 2009-2010

Origine sociale	Lycées publics/académie	Lycées publics/département	Lycée M.
Favorisée A	22.5	19.0	10.7
Favorisée B	17.2	15.8	10.2
Moyenne	31.2	32.6	31.5
Défavorisée	27.5	30.6	44.9
Non renseigné	1.6	2.0	2.7
Total étab.	100	100	100
Total effectifs	25 928	7 299	890

Etat des lieux des entrants à la rentrée 2010

Source : établissement

	Capacité d'accueil		Candidats tous vœux		Candidats 1ers vœux	Affectés	
	N	N-1	N	N-1	N	N	N-1
Post 3ème							
2nde	30	30	28	35	17	17	30
2nde prof hôtellerie	24	24	16	21	10	21	24
2nde Bac pro optique	30		41		25	30	
2nde BEP carrières sanitaires et sociales	30	30	124	162	56	30	30
2nde Bac pro commerce	60	60	115	157	83	60	60
2nde Bac pro restauration	48	48	75	101	37	48	48
CAP petite enfance	15	15	53	78	35	15	15
CAP maintenance et hygiène des locaux	12	12	5	7	2	5	7

Nota : Sur le même district, à moins de 2 km, on trouve un grand LEGT, scolarisant 1500 élèves, au centre d'un campus de 14 ha avec des installations sportives très complètes.

Document 4 (1/2)

Rapport d'activité du service social en faveur des élèves du lycée M. Année 2009-2010, Mme AT, assistante sociale (extrait)

Le lycée est ouvert depuis 1995. En septembre 2009, il a accueilli 890 élèves. L'effectif est en baisse pour des raisons liées à la réputation de l'établissement. L'offre de formation évolue actuellement avec la rénovation des filières. Les élèves, aux profils très hétérogènes, sont répartis en classes de LP, lycée et BTS. Il y a une 3^{ème} DP6. L'équipe de direction (proviseur et adjoint) va complètement changer à la rentrée prochaine (deux départs à la retraite) ; l'équipe des CPE reste identique et on attend l'arrivée de deux nouvelles infirmières.

Présence de l'assistante sociale (AS) dans l'établissement

Au lycée, deux permanences hebdomadaires ont été assurées (lundi et mercredi matin). Les conditions matérielles restent les mêmes. Le bureau de l'AS se situe à l'infirmerie. Ce lieu, assez distant des autres services, reste sûrement un frein dans la communication. Peu d'enseignants viennent dans les locaux du service social ; il en va de même de l'ensemble de l'équipe administrative et de vie scolaire. Le travail administratif a été amélioré depuis peu avec l'installation d'un ordinateur mais la connexion à l'ENT et au réseau (*sconet*) n'est toujours pas établie d'une manière régulière.

Action individuelle

Dans l'établissement, l'intervention du service social se situe essentiellement au niveau de l'aide individuelle aux élèves. D'après les statistiques, 236 élèves ont été pris en compte (chiffre en hausse : 216 en 2008/09). La prise en compte va de la simple vigilance à l'aide ponctuelle, jusqu'à une prise en charge plus soutenue. Le nombre d'élèves de la section d'enseignement professionnel (SEP) est plus important (173 contre 3 BTS). A l'origine de la demande, c'est toujours l'équipe éducative qui sollicite le plus. Ce sont essentiellement et logiquement les CPE et les infirmières, et toujours assez peu les enseignants directement. Ensuite, pour l'origine de la première demande envers le service social, viennent : les familles et les élèves directement, puis les partenaires extérieurs. Le rôle de la vie scolaire est important pour repérer les élèves en difficulté et les orienter vers l'assistante sociale. A noter que, cette année, bon nombre de situations ont été repérées aussi par les assistants d'éducation, entre autres sur la problématique de l'absentéisme et des violences entre élèves. Pour le service social, le partenariat avec les CPE est essentiel et doit être encore largement amélioré.

Réunions de concertation de suivi des élèves

Elles ont été aussi peu nombreuses que l'an dernier : trois. Pour le service social, présent ponctuellement dans l'établissement, ce temps de concertation avec l'équipe - CPE, infirmières, COP, chefs de travaux - s'il se fait dans le respect des missions et de la déontologie de chacun, est important. Il permet d'échanger des informations, de repérer des élèves en difficulté, d'orienter l'élève vers le professionnel le plus à même de répondre à sa problématique, de faire un suivi. Mme le proviseur n'y participe pas (sauf à la 1^{ère}), ni son adjointe ; il me semble que ce serait intéressant que l'équipe de direction soit au complet.

Les entretiens se font à la demande des élèves ou des familles, ou encore à l'initiative du service social (convocation d'un élève suite à un signalement de l'équipe). Au lycée, encore plus qu'au collège, les entretiens se font par téléphone avec les familles et les partenaires extérieurs (notamment les autres travailleurs sociaux), du fait de l'éloignement géographique de certains élèves. Le travail avec les familles est difficile. Il est loin d'être systématique. Il dépend de la demande de l'élève, de son accord et de la problématique.

Document 4 (2/2)

La demande d'intervention

Elle concerne, par ordre, les difficultés matérielles et administratives (financières, bourses, logement, transport.) ; les difficultés familiales : problèmes relationnels et conflits, difficultés sociales rencontrées par l'élève et sa famille ; les difficultés liées au comportement scolaire : échec, inappétence scolaire, orientation, comportement, manquements aux règles, difficultés d'intégration ; à l'absentéisme ; aux conduites à risques ; à la santé ; plus spécifiquement à la protection de l'enfance ; aux violences subies ; à la majorité. Certains jeunes cumulent ces difficultés : le travail en partenariat à la fois dans l'établissement et à l'extérieur est nécessaire.

Quelques observations sur ces problématiques

Sur les difficultés financières : élèves et familles viennent souvent solliciter de l'aide sur ce plan. Il y a de plus en plus de situations de jeunes majeurs sans soutien financier de leur famille. A noter encore cette année des familles en grande précarité qui n'ont pas sollicité les bourses nationales dans les délais et ont ainsi perdu un droit et ont été en difficulté pour le paiement de la DP ou de l'internat. Avec le secrétariat des élèves, l'effort a de nouveau porté sur l'information aux élèves et aux familles, sur les modalités de demande de bourse. Douze familles étaient en difficultés (sur divers plans) car demandeurs d'asile et hébergées en centre d'accueil de demandeurs d'asile.

Le fonds social (Etat et Région)

Il est intervenu pour un nombre croissant d'élèves, en dépit de l'aide apportée par la collectivité régionale à l'acquisition du premier équipement. Cette année, la commission s'est réunie neuf fois avec la même composition : proviseur, intendant, CPE, AS et déléguée élève quand elle peut être présente. 152 demandes ont été instruites. Certains de ces élèves ont été aidés sur plusieurs trimestres de DP ou d'internat. Le fonds social reste une demande de secours et non un droit : on constate que des familles ou des élèves ne souhaitent pas déposer de demande malgré des difficultés sociales avérées. Au niveau du règlement de la DP et de l'internat, une mise à disposition du service social est adressée aux familles signalées comme ayant des difficultés ou ne se manifestant pas à l'intendance.

Sur les difficultés familiales et la mission de protection de l'enfance : le travail d'aide et d'accompagnement a été réalisé en partenariat avec des partenaires extérieurs : AS de secteur, éducateurs. Des signalements croissants ont été adressés.

Sur les difficultés scolaires et l'absentéisme : cette problématique me semble nécessiter un renforcement du travail d'équipe. Des élèves décrochent, sans qu'ils soient signalés, sans que l'on ait pu cerner ou prévenir leurs difficultés. L'absentéisme reste un problème important à traiter. Il faut que l'AS soit informée rapidement par le service de la vie scolaire pour évaluer la situation et intervenir au plus vite, au lycée ou à domicile. Pour des élèves en décrochage, le signalement à la Mission générale d'insertion n'est pas systématiquement fait.

Sur l'action collective : cette dimension, qui fait partie des missions du service social, reste toujours assez réduite. Elle s'explique par un manque de disponibilité et nécessite un renforcement du travail en partenariat dans l'établissement. Le CESC ne s'est pas réuni depuis deux ans.

Document 5 (1/1)

Rapport d'activité du service vie scolaire du lycée M. - 2009-2010 (extrait)

(...)

Démissions

Pour l'année 2009-2010, nous recensons 84 démissions : 63,8 % concernent le lycée professionnel, 36,2 % le lycée technologique (en incluant les classes post-bac).

Absences

Pour l'année 2009-2010, nous enregistrons un taux d'absentéisme annuel très élevé, puisqu'il est de 14,47 % pour les classes en trimestres et de 15,21 % pour les classes en semestres. Au troisième trimestre, le taux d'absentéisme reste élevé, surtout en fin de période, traditionnellement marquée par un relâchement provoqué par les départs en stage et l'approche des examens de fin d'année. Les « révisions à domicile » sont le principal motif d'absence invoqué dans les classes de terminale (surtout filières commerciale et hôtelière).

Sanctions et exclusions

- Les retenues : 75,8 % des retenues concernent la section d'enseignement professionnel.
- Les exclusions de cours : 78,5 % des exclusions concernent la SEP.
- Les exclusions temporaires du lycée : 74 % des exclusions temporaires concernent la SEP.
- Internes : cette année les AED ont pu, grâce à l'ENT, suivre les résultats des internes de plus près. Après chaque période de conseil de classe, chaque AED a fait le point individuellement avec les élèves en difficulté dont ils ont la charge. Le but est de renforcer la mission éducative des AED et de les valoriser dans leur fonction de surveillant d'internat. Ce suivi rapproché permet également de mettre en avant l'aide aux devoirs pour laquelle ils sont également missionnés.

La cellule de suivi des élèves

Composée des deux chefs de travaux, des deux CPE, des deux infirmières, de l'assistante sociale et de la conseillère d'orientation psychologue, la cellule de suivi des élèves a permis de traiter un certain nombre de situations. Du problème passager au problème plus récurrent d'absentéisme, l'échange et les regards croisés permettent une prise en charge globale de chaque situation d'élève. Il est néanmoins difficile de trouver du temps pour se réunir.

L'orientation

Mme GG, CPE, a en charge l'orientation post-BEP. Elle assiste les professeurs principaux dans les démarches de demande de poursuite d'études dans les filières post-BEP. Pour cela, en concertation avec Mme JV, COP, Mme GG élabore et diffuse un document de travail. Elle intervient également en collaboration dans les cas d'orientation dont les motifs restent à la marge : changement d'établissement, changement de filière, orientation post seconde, situations particulières en association avec Mme DD, secrétariat des élèves.

Equipe vie scolaire

L'équipe vie scolaire est composée de 16 personnes : 2 CPE titulaires, un homme et une femme, et 12,5 postes d'AED. Cette année, CPE et AED se sont rencontrés à deux reprises. Une première fois à la rentrée pour l'accueil des nouveaux et la mise en route de l'année ; une deuxième fois à l'occasion du départ de Mlle EE reçue au concours de CPE interne. En tant que CPE, le constat qui est fait du fonctionnement de l'équipe reste négatif. En effet, malgré l'intérêt des échanges menés, nous avons le sentiment d'un non aboutissement. La cause tient au fait qu'il n'existe ni tableau de bord, ni cahier de suivi qui permettrait de s'assurer de la mise en place des préconisations et de leur suivi. Les « choses » sont dites, les solutions trouvées, mais elles ne sont pas mises en œuvre. D'où l'impression, auprès des surveillants, que tout a été dit mais que rien n'a été fait.

(...)

Document 6 (1/2)

Fiche de synthèse du contrat d'objectifs 2008-2012 entre l'académie de... et le lycée M.

Objectif n° 1:

Développer les actions à l'international
(Axe n° 3 – proposition n°3 du projet d'établissement 2008 - 2012)

Constat ayant motivé ce choix :

Une offre éducative éclectique ; des équipes pédagogiques à structurer ; un flux d'échanges international faible.

Actions :

- Dans le cadre de l'ouverture d'une section européenne au sein de la filière restauration (bac pro trois ans), recherche de partenariats européens, organisation de périodes de stages à l'étranger pour les élèves volontaires. Poursuite des stages BTS hôtellerie au Canada.
- Poursuite et développement des échanges avec la Caroline (SEP).
- Mise en place d'un partenariat avec un établissement suédois (filière ST2S).
- Etude de la faisabilité et mise en œuvre de l'enseignement du chinois au sein de l'établissement.

Dispositif d'évaluation et indicateurs :

- Indicateur 1 : nombre d'élèves effectuant un stage à l'étranger
- Indicateur 2 : nombre d'élèves participant à un échange avec un partenaire étranger
- Indicateur 3 : nombre d'élèves poursuivant l'enseignement en section européenne bac pro restauration

Objectif n°1 Indicateur n°1	Rentrée 2008		Rentrée 2009		Rentrée 2010	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé
	-	2	4	0	6	0

Objectif n°1 Indicateur n°2	Rentrée 2008		Rentrée 2009		Rentrée 2010	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé
	-	27	60	15	60	0

Objectif n°1 Indicateur n°3	Rentrée 2008		Rentrée 2009		Rentrée 2010	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé
	-	-	12	10	24	10

APPORT ACADEMIQUE

Ouverture de la section européenne en bac pro restauration (trois ans) rentrée 2009
Accompagnement au montage de projets COMENIUS – LEONARDO

Objectif n° 2:

Mettre les usagers (enseignants, élèves, parents d'élèves) en situation de maîtriser les applications de l'environnement numérique de travail (ENT), intégrer son utilisation dans les pratiques pédagogiques
(Axe n° 3 – proposition n°1, axe n°4 – proposition n°4, du projet d'établissement 2008 - 2012)

Constat ayant motivé ce choix :

Mise en place effective de l'ENT au sein de l'établissement rentrée 2008.

Document 6 (2/2)

Dispositif d'évaluation et indicateurs :

- Indicateur 1 : nombre de personnes formées par type d'application
- Indicateur 2 : évolution du nombre de connexions quotidiennes par type d'utilisateur

Objectif n°2 Indicateur n°1	Rentrée 2008		Rentrée 2009		Rentrée 2010	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé
Application « notes »	-	102	40	4	25	0
Application « cahier de textes »	-	102	40	6	25	0
Application « absences »	-	0	14	0	14	2
Autres applications	-	-	-	-	-	12

Objectif n°2 Indicateur n°2	Rentrée 2008		Rentrée 2009		Rentrée 2010	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé
Connexions « enseignants »	-	±1000	+25%	853	+25%	752
Connexions « élèves »	-	±200	+25%	153	+25%	239
Connexions « parents »	-	±200	+25%	102	+25%	123
Connexions « administratifs »	-	±200	+25%	565	stabilisation	765

APPORT ACADEMIQUE :

Evolution des différentes applications de l'ENT par rapport aux contraintes locales.

Mise en place de formations aux applications pédagogiques de l'ENT par groupe disciplinaire.

Objectif n° 3 :

Développer une politique de prévention santé sécurité peu engagée - plus particulièrement dans les domaines de la lutte contre les addictions et du respect du corps.

Développer les formations préparant au diplôme de sauveteur secouriste du travail. Encourager la formation de nouveaux formateurs au sein de l'établissement.

(Axe n° 2 – proposition n°1 et 2 du projet d'établissement 2008 - 2012)

Constat ayant motivé ce choix :

Le nombre trop peu important d'élèves formés aux premiers secours, qui se concentrent sur une partie des sections. La formation SST pour les adultes encadrant les élèves en atelier ou à l'internat irait dans le sens d'une plus grande sécurité.

Dispositif d'évaluation et indicateurs :

- Indicateur 1 : évolution du nombre de formateurs SST
- Indicateur 2 : évolution du nombre de formés SST

Objectif n°3 Indicateur n°1	Rentrée 2008		Rentrée 2009		Rentrée 2010	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé
Nombre formateurs SST	-	6	2	0	2	0
Nombre de recyclages SST	-	0	4	1	4	2

Objectif n°3 Indicateur n°2	Rentrée 2008		Rentrée 2009		Rentrée 2010	
	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé	Prév.	Réalisé
Nombre d'adultes formés SST	-	10	10	0	10	0
Nombres d'élèves formés SST	-	54	24	12	24	14

APPORT ACADEMIQUE :

Mise en place de formations de formateurs SST

Accompagnement dans la mise en place de formations d'initiative locale (prise en charge des intervenants)

Document 7 (1/2)

Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009

Mise en oeuvre de la rénovation de la voie professionnelle à la rentrée 2009 (extrait)

NOR : MENE0900147C, RLR : 523-0 circulaire n° 2009-028 du 18-2-2009, MEN - DGESCO A2-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

La rénovation de la voie professionnelle a pour objectif premier d'augmenter le niveau de qualification des jeunes sortant du système de formation. Pour ce faire, il est nécessaire de réduire fortement le nombre de jeunes quittant prématurément le système éducatif, de conduire un plus grand nombre d'entre eux au baccalauréat professionnel et de faciliter la poursuite vers des études supérieures, notamment vers l'enseignement technique supérieur. L'atteinte de cet objectif repose sur un ensemble de mesures nouvelles qui figurent dans les décrets modifiant le code de l'éducation et dans leurs arrêtés d'application, publiés au Journal officiel du 11 février 2009. L'accompagnement personnalisé constitue, au sein de ces mesures, un élément majeur de la rénovation qui s'engage. La présente circulaire a pour objet d'apporter les éléments complémentaires nécessaires à la mise en oeuvre de cette rénovation dans des conditions qui en garantissent le succès.

I - Diplômes professionnels et carte des formations :

La liste indicative des diplômes nouvellement créés ou rénovés dont l'entrée en vigueur est prévue à la rentrée 2009 figure en annexe 1 de la présente circulaire. Ces diplômes, pour lesquels les consultations obligatoires sont engagées, feront l'objet d'une publication prochaine.

a) Certificat d'aptitudes professionnelles (C.A.P.) et brevet d'études professionnelles (B.E.P.)

Toutes les spécialités de C.A.P. pourront être préparées en deux ans par la voie scolaire ou par l'apprentissage dans le cadre de formations spécifiques dont les grilles horaires de formation demeurent inchangées. Par ailleurs, suite aux choix opérés au sein des commissions professionnelles consultatives, certaines spécialités de C.A.P. constitueront le diplôme de niveau V auquel devront se présenter obligatoirement les élèves, et facultativement les apprentis, pendant le cursus conduisant en trois ans au baccalauréat professionnel. Concernant le B.E.P., seules quatre spécialités seront maintenues à titre transitoire dans l'attente de la mise en place des baccalauréats correspondants et pourront être préparées en deux ans (sous statut scolaire ou en apprentissage) à l'issue de la classe de 3^{ème}. Il s'agit des B.E.P. : Carrières sanitaires et sociales ; Conduite et services dans les transports routiers ; Métiers de la restauration et de l'hôtellerie ; Optique lunetterie.

Il convient de signaler que les commissions professionnelles consultatives concernées travaillent actuellement à la création ou à la rénovation de spécialités de baccalauréats professionnels relevant des secteurs de ces quatre B.E.P., (...), ces diplômes devraient être achevés pour une mise en oeuvre à la rentrée 2010. À l'exception de celles précitées, les autres spécialités de B.E.P. seront abrogées et remplacées par les « B.E.P. rénovés » (...). Pour la formation initiale, ces spécialités de B.E.P. ne feront pas l'objet d'une formation spécifique car elles s'inscrivent dans le cursus conduisant en trois ans au baccalauréat professionnel dont elles constituent le diplôme de niveau V auquel devront se présenter obligatoirement les élèves et facultativement les apprentis. Leur évaluation se déroulera conformément aux dispositions fixées par chaque arrêté de spécialité de « B.E.P. rénové ». (...)

b) Baccalauréat professionnel

L'architecture et le règlement d'examen des nouvelles spécialités de baccalauréat professionnel qui seront mises en oeuvre à la rentrée 2009 sont identiques à ceux des spécialités déjà existantes. (...) Le maintien des formations conduisant aux quatre spécialités de B.E.P. précitées ne fait pas obstacle à l'ouverture raisonnée de formations conduisant en trois ans aux spécialités de baccalauréat professionnel du secteur correspondant. Ainsi, notamment, s'agissant de l'hôtellerie-restauration, pourront être ouvertes à la rentrée 2009 des formations conduisant au B.E.P. des métiers de la restauration et de l'hôtellerie ainsi que des formations conduisant en trois ans au baccalauréat professionnel de la restauration.

Document 7 (2/2)

II - Poursuite des formations engagées en 2008 :

- Les élèves et les apprentis entrés en première année de B.E.P. à la rentrée 2008 termineront leur cursus en 2009-2010 et passeront le B.E.P. ancien régime à la session 2010.
- Les élèves entrés en deuxième année de B.E.P. ou de C.A.P. à la rentrée 2008 qui auront obtenu leur diplôme à la session 2009 pourront intégrer une première professionnelle de bac pro ; ceux qui n'auront pas obtenu de C.A.P. ou de B.E.P. pourront également accéder à la première professionnelle de bac pro après examen de leur situation au cas par cas.
- Les élèves et les apprentis entrés en formation de baccalauréat professionnel en deux ans à la rentrée 2008 termineront leur cursus en vue de passer l'examen à la session 2010.
- Les élèves entrés en seconde pro expérimentale à la rentrée 2008 continueront de relever des dispositions du décret n° 2004-659 du 30 juin 2004 et ne seront donc pas tenus de passer une certification intermédiaire.

(...)

IV - Organisation des enseignements de la voie scolaire :

L'arrêté du 10 février 2009 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel définit le cadre réglementaire organisationnel. Les grilles horaires annexées et les modalités de calcul du complément horaire professeur permettent de définir la dotation horaire globale (D.H.G.) moyenne attribuée à chaque établissement en fonction de ses structures et des effectifs, prévus par les services académiques. Les horaires réglementaires sont, en moyenne, de 34,5 heures pour les spécialités rattachées à la grille 1 et de 33,5 heures pour les spécialités rattachées à la grille 2, ces horaires incluant l'accompagnement individualisé. Ces horaires élèves sont établis pour le cycle de trois ans. L'horaire annuel n'a qu'une valeur indicative. Aucun horaire hebdomadaire n'est spécifié de façon à ce que les choix pédagogiques et organisationnels des établissements s'exercent pleinement. Les nouvelles grilles horaires présentent des marges d'organisation et d'adaptation locales importantes au niveau de : la répartition hebdomadaire et annuelle des disciplines d'enseignement général ; la répartition des enseignements au sein du bloc horaire des enseignements professionnels (1152 h) et du bloc horaire des enseignements généraux en relation avec la spécialité (152 h) ; la répartition des 22 semaines de formation en milieu professionnel (PFMP) sur les trois années du cycle ; la répartition du volume horaire professeur complémentaire pour les activités en groupes à effectif réduit ; le volant d'heures professeur est attribué à l'établissement globalement, pour les sections de baccalauréat professionnel, en fonction des effectifs ; la définition et la programmation des actions d'accompagnement personnalisé ; la définition et la planification des projets sur une partie du cycle ou de l'année. Cette autonomie voulue s'oppose naturellement à l'élaboration de grilles normalisées autres que celles fixées par l'arrêté du 10 février 2009 précité. (...)

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation, le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Louis Nembrini

Document 8 (1/2)

Audit académique du lycée M. sur la rénovation de la voie professionnelle - novembre 2009

Audit réalisé par : Mme EE, IEN – EG ; M. MV, IEN – ET, le 6 novembre 2009

Commentaires

Cet audit débouche sur un constat global des organisations en place prenant en compte l'axe pédagogique et une restitution qui met en évidence la qualité des organisations et des formations. Il identifie les aspects positifs et négatifs ; il ne les personnalise pas.

Affectation et inscriptions

La généralisation des parcours de baccalauréat professionnel en trois ans apporte une clarification dans un établissement qui avait un double recrutement, en BEP et en bac pro commerce trois ans expérimental.

Préparation de mise en place de la rénovation

En amont : l'information des enseignants par la direction de l'établissement aurait mérité de plus amples développements, notamment dans le cadre du conseil pédagogique qui n'a toujours pas été mis en place. Le dialogue entre les corps d'inspection et les enseignants est, lui, bien établi.

Si le cadre expérimental était libre pour les équipes pédagogiques investies, il convient maintenant pour ces enseignants de se conformer au nouveau cadre réglementaire plus contraignant.

La filière Hôtellerie-Restauration, non concernée par la généralisation des parcours en trois ans, a tout de même opté pour cette durée de formation. Un travail de réflexion pédagogique pour cette filière est réalisé en partenariat avec un autre lycée du département.

Depuis la rentrée : peu de choses effectives ont été mises en place, de manière à laisser les équipes entrer dans l'action.

Organisation de la formation

Projet pédagogique : les équipes pédagogiques n'ont pas élaboré de projet pédagogique global. Mais, comme par le passé, plusieurs projets pédagogiques pluridisciplinaires sont mis en place.

L'enseignement général lié à la spécialité : les horaires de l'enseignement général lié à la spécialité sont intégrés à l'emploi du temps selon les projets. Ils sont globalisés avec les enseignements disciplinaires et non étiquetés pour laisser davantage de liberté pédagogique aux enseignants.

L'évaluation diagnostique : elle n'a pas fait l'objet pour le moment d'une réflexion collective. Elle se réalise de manière strictement disciplinaire comme par le passé dans le cadre de l'expérimentation. Une concertation des enseignants devra se mettre en place pour la réalisation de bilans individuels.

Point de vue des enseignants : un certain malaise est perceptible par rapport aux outils à mettre en place et aux finalités du dispositif. Si l'évaluation est bien intégrée à la formation, elle est actuellement purement disciplinaire.

L'accompagnement personnalisé : les horaires accordés pour cet accompagnement personnalisé ont été attribués et placés dans l'emploi du temps pour deux disciplines, mathématiques et français, à raison d'une heure par semaine. La demi-heure restante est mise à la disposition des autres enseignants de l'équipe pédagogique et rémunérée sous la forme d'HSE. La notion d'objectifs diversifiés semble bien comprise. Des besoins réels en termes de méthodologie apparaissent clairement.

Point de vue des enseignants : les représentants des disciplines, qui ne bénéficient pas d'un horaire clairement affiché dans la grille de l'emploi du temps « élèves », se sentent lésés. Le placement de cet horaire, quand il figure à l'emploi du temps en fin de journée, ne favorise pas la réussite de ce dispositif.

Document 8 (2/2)

Des bilans intermédiaires : s'ils n'ont pas été prévus pour cette année, l'organisation mise en place fera l'objet d'une réflexion interne pour évoluer de manière à améliorer l'efficacité de l'accompagnement personnalisé.

La certification intermédiaire : les équipes pédagogiques ont bénéficié de l'information organisée au niveau académique. La parution des textes complémentaires au B.O. du 15 octobre dernier, relatifs à l'évaluation des domaines professionnels, mérite encore un peu d'attention.

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) : elles sont réparties sur l'ensemble du cycle de formation de la manière suivante : six semaines en seconde, huit semaines en première et huit semaines en classe terminale.

Les partenaires professionnels de l'établissement sont bien identifiés.

Le travail réalisé dans le cadre de l'expérimentation facilite la réflexion actuelle qui doit prendre en compte le nouveau référentiel de la certification intermédiaire, et non plus celui de BEP.

Entretien avec les enseignants

Ils avouent une forme de méconnaissance des recommandations académiques qui ont été diffusées. Ils expriment le regret de n'avoir pas eu plus tôt les informations délivrées aujourd'hui. Investis pleinement dans leur expérimentation antérieure, ils se trouvent en manque de réflexion et d'analyse sur les aspects spécifiques de la généralisation du parcours de baccalauréat professionnel en trois ans.

Les enseignants nourrissent l'idée d'une rénovation qui se réalise dans l'urgence. Au niveau de l'expression de demandes particulières, ils souhaitent la mise en place de temps de concertation. Ils ont également le sentiment d'avoir un horaire moins favorable que dans le cadre de l'expérimentation. Ils déplorent la dégradation du climat scolaire, aux abords immédiats du lycée et dans la classe. Ils font état des conséquences d'une orientation subie, tout particulièrement dans leur filière.

Besoins exprimés par les enseignants

Au-delà de la demande d'un horaire spécifique pour réaliser un travail de concertation, les enseignants souhaitent être informés des stratégies de l'établissement, être associés à la mise en œuvre de l'organisation des enseignements, en toute transparence, être considérés comme force de proposition, et bénéficier d'un meilleur appui face à la dégradation du climat scolaire.

Conclusions

La structure pédagogique de l'établissement fait apparaître une singularité qui tient à la présence de trois filières qui n'entrent pas encore dans le champ de la généralisation des parcours de formation en trois ans (BEP optique lunetterie et hôtellerie-restauration, carrières sanitaires et sociales-CSS). Pour la 1ère, les recrutements ont été maintenus au niveau BEP jusqu'à la transformation en baccalauréat professionnel en 2010. Pour l'hôtellerie-restauration, les recrutements ont été réalisés dans le cadre d'une seconde professionnelle baccalauréat professionnel trois ans, sous le statut du prolongement d'une expérimentation. Enfin, la voie CSS reste sous régime du BEP.

Pour la filière commerciale, l'expérimentation conduite depuis plusieurs années constitue tout à la fois un avantage et un inconvénient. Abandonner le cadre expérimental libre pour entrer dans un cadre réglementaire est vécu comme inconfortable. Cette situation provoque au minimum « des humeurs ».

La coopération des enseignants aux nécessaires travaux de réflexion sur les éléments clés de la rénovation et une plus grande lisibilité dans l'écriture des grilles d'emploi du temps devraient permettre de faire évoluer la situation positivement.

In fine, nous avons tenu à alerter l'équipe de direction sur la vigilance nécessaire quant à la dégradation de l'image de l'établissement, la nature de ses recrutements et le nécessaire pilotage par les résultats.

Document 9 (1/1)

Accompagnement personnalisé au lycée d'enseignement général et technologique

Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010, NOR : MENE1002847C RLR : 520-1, circulaire n° 2010-013 du 29-1-2010 MEN - DGESCO A1-3

L'accompagnement personnalisé concerne la classe de seconde générale et technologique à compter de la rentrée 2010, les classes de première à compter de la rentrée 2011 et les classes terminales à compter de la rentrée 2012 (cf. articles R. 421-2, R. 421-41-3, R. 421-44, D. 333-2 du code de l'Éducation et les arrêtés relatifs à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde et du cycle terminal général en date du 27 janvier 2010, publiés au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010).

Principes de l'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Distinct du face-à-face disciplinaire, il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée. L'horaire prévu est pour chaque élève de 72 heures par année. Cette enveloppe annuelle, qui correspond à deux heures hebdomadaires, peut être modulée en fonction des choix pédagogiques de l'établissement. L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication. Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

Au sein de l'établissement, l'accompagnement personnalisé doit être construit de façon cohérente avec le tutorat, les stages de remise à niveau ou les stages passerelles. Tous doivent concourir à un meilleur accompagnement et à une meilleure orientation pour chaque élève.

Contenus

L'accompagnement personnalisé comprend des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation. Il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

L'accompagnement comprend, à l'initiative des équipes pédagogiques, des activités comportant notamment :

- le travail sur les compétences de base : compréhension du travail attendu et organisation personnelle pour y répondre, expression et communication écrites et orales, prise de notes, analyse et traitement d'une question, capacité à argumenter, recherche documentaire, maîtrise et utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication, activités contribuant au renforcement de la culture générale (conférences), aide méthodologique à l'écrit comme à l'oral, etc. ;
 - les travaux interdisciplinaires : thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs ;
 - la construction d'un parcours de formation et d'orientation réfléchi prenant appui sur le passeport orientation formation, l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur, la participation de représentants des différentes branches d'activité professionnelle, la découverte in situ des métiers, etc.
- L'accompagnement tient compte des entretiens personnalisés d'orientation conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues. Les parents sont associés à ces entretiens.

(...)

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Michel Blanquer

Document 10 (1/1)

Protection du milieu scolaire

Plan de sécurisation des établissements scolaires : actions prioritaires

Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2010, NOR : MENE1003863C, RLR : 552-4, circulaire n° 2010-25 du 15-2-2010, MEN - DGESCO B3-1

(...)

1 - La réalisation des diagnostics de sécurité et de sûreté

Tous les établissements scolaires devront avoir obligatoirement réalisé leurs diagnostics de sécurité d'ici juin 2010. Dans les 184 établissements les plus exposés aux intrusions et violences graves, tous les diagnostics ont été effectués. Les préconisations qui découlent de ces diagnostics devront être réalisées avant la fin de l'année scolaire en cours (juin 2010), en liaison étroite avec les collectivités territoriales. Dans certaines situations particulièrement complexes qui concernent en priorité ces 184 établissements, les diagnostics de sécurité seront complétés par des diagnostics de sûreté. Réalisés par des policiers ou des gendarmes « référents sûreté » spécialement formés, ces diagnostics consistent en particulier à évaluer l'ensemble des moyens techniques permettant de se prémunir contre les risques de malveillance. Après une étude approfondie du site, le référent sûreté établit un document écrit présentant des préconisations touchant à la protection des bâtiments et au fonctionnement de l'établissement (accès, flux, etc.). Celui-ci est communiqué au directeur départemental de la sécurité publique ou au commandant du groupement de gendarmerie qui se charge de l'adresser au préfet, et au chef d'établissement. Le préfet transmet ensuite le document aux collectivités territoriales compétentes.(...)

2 - Les équipes mobiles de sécurité (EMS)

La constitution des EMS est une priorité. Leur mise en place opérationnelle est actuellement engagée dans les académies et devra être achevée en tout état de cause d'ici la fin du mois de mars. Ces équipes mixtes, composées de personnels aux compétences diverses dans les domaines de l'éducation et de la sécurité, placées sous l'autorité des recteurs, concourent à un double objectif : d'une part, garantir la sécurité des établissements scolaires et assurer la protection des élèves et des personnels contre toute agression, d'autre part, préserver la continuité de l'action éducative pendant les périodes de tension. Elles assurent les missions suivantes : sécurisation des établissements et de leurs abords immédiats en situation de crise, actions de prévention auprès des établissements et accompagnement des personnels ou des élèves victimes de violence. Afin de faciliter l'achèvement de leur mise en place, un cahier des charges est joint à la présente circulaire.

3 - Les correspondants sécurité-école (« policiers ou gendarmes référents »)

Tous les établissements scolaires et certaines écoles disposent désormais d'un correspondant sécurité clairement identifié par le chef d'établissement ou l'inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de circonscription. Des relations de confiance réciproque se sont installées, facilitant ainsi les actions lorsqu'un événement survient. Afin de renforcer ce partenariat, chaque académie s'assure qu'elle dispose d'une liste actualisée des correspondants pour chaque établissement. Les missions de ces correspondants sont clairement énoncées dans le protocole d'accord du 4 octobre 2004. Il s'agit notamment, en accord avec le chef d'établissement et après en avoir informé le conseil d'administration : d'organiser les modalités précises d'échanges d'informations dans le respect de la déontologie professionnelle de chacun ; de contribuer à l'élaboration du diagnostic de sécurité ; d'organiser des séances d'information auprès des élèves sur la sécurité, le racket, les actes à caractère raciste ou sexiste, les violences ; de prévoir des actions de prévention sur les toxicomanies ; de mettre en œuvre des actions spécifiques sur la sécurité routière. Les missions qui leur sont confiées doivent bien entendu être adaptées à chaque situation locale. (...)

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, Luc Chatel

Le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, Brice Hortefeux

Document 11 (1/2)

Préparation de la rentrée 2010

Bulletin officiel n°11 du 18 mars 2010 Encart n°2 du 18 mars 2010 NOR : MENE1006812C, RLR : 520-0, circulaire n° 2010-38 du 16-3-2010, MEN - DGESCO

L'École met en œuvre les principes de la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. À cette fin, les politiques éducatives menées en France visent à donner à chaque élève les moyens de la réussite au service d'une société juste. La personnalisation du parcours scolaire de l'élève vient à l'appui de cet objectif d'égalité des chances qui guide la rénovation du système éducatif. Les priorités de la rentrée 2010 s'inscrivent dans la continuité des réformes engagées ces dernières années et en illustrent la cohérence, tout en marquant une étape nouvelle et décisive avec la réforme du lycée et la refonte de la formation des enseignants.

La réforme du lycée, qui sera mise en place progressivement à compter de cette rentrée, ambitionne d'assurer mieux qu'aujourd'hui la réussite de chaque lycéen. Pour cela, elle vise trois objectifs :

- mieux orienter chaque lycéen, en diversifiant les voies d'excellence et en rendant les parcours plus fluides ;
- mieux accompagner chaque lycéen en lui assurant un suivi personnalisé et en lui permettant ainsi de mieux maîtriser son parcours de formation ;
- mieux adapter le lycée à son époque, notamment en mettant l'accent sur la pratique des langues, l'accès à la culture et le développement de l'autonomie des jeunes. (...)

1.2.2 Développer de nouveaux services personnalisés d'orientation

- Apprendre à s'orienter tout au long de la vie

C'est désormais une orientation plus progressive, plus ouverte, mieux préparée, accompagnée et individualisée, qui se met en place par son intégration dans les programmes et les activités scolaires. Elle vise - à l'unisson de la réflexion européenne - l'acquisition d'une compétence nouvelle que chacun met en pratique aux phases de transitions scolaire, universitaire, professionnelle : apprendre à s'orienter tout au long de la vie. (...) Le passeport orientation-formation est, pour chaque élève, l'instrument personnel pour garder trace de ses acquis, de ses expériences et découvertes. Il sert d'appui aux activités organisées dans le cadre de son parcours. (...)

1.2.3 Lutter contre le décrochage

La diminution du nombre de jeunes qui sortent de l'École sans diplôme est une priorité tant nationale qu'européenne. L'année 2009 a vu l'installation de coordinations locales réunissant les acteurs de la formation et de l'insertion pour offrir aux décrocheurs, le plus rapidement possible, des solutions pertinentes et diversifiées de prise en charge. À cet égard, l'article L.313-7, introduit au code de l'Éducation par la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009, a instauré l'obligation pour chaque établissement d'enseignement du second degré, y compris les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage, de transmettre les coordonnées de leurs anciens élèves ou apprentis sortant sans diplôme du système de formation initiale à des personnes et organismes désignés par le représentant de l'État dans le département, ainsi qu'à la mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. (...) Le module SCONET-SDO automatise le repérage des élèves sans solution de formation, facilite le travail de suivi des élèves en risque de rupture scolaire et favorise les échanges d'informations entre les acteurs au sein de l'établissement scolaire, sous la responsabilité du chef d'établissement, et avec les autorités académiques. Pour les jeunes de plus de 16 ans n'ayant pas le niveau de qualification reconnu, les personnels relevant de la mission générale d'insertion s'efforcent d'offrir à chacun des solutions individualisées, (...).

Document 11 (2/2)

1.3.1 Encourager l'expérimentation et l'innovation

Inciter les équipes éducatives à exercer leur créativité et leur responsabilité, pour proposer des démarches et des organisations nouvelles, contribue à la réussite de tous les élèves. Qu'elle soit d'initiative locale, académique ou nationale, la démarche d'expérimentation participe de l'acquisition des connaissances et des compétences. (...)

2.3.1 Mieux accompagner et orienter les élèves

La réforme de la voie générale, comme celle de la voie technologique, suppose son appropriation par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Ainsi, tous les enseignants sont potentiellement concernés par l'accompagnement personnalisé, qui a vocation à être inscrit dans leur service. À cet effet, ils devront développer le travail en interdisciplinarité et veiller à mobiliser l'ensemble des ressources, notamment celles des centres de documentation et d'information. Un maximum d'entre eux doit être encouragé à participer aux nouveaux dispositifs de tutorat et de stages. (...)

2.3.3 Consolider la réforme de la voie professionnelle

La rentrée 2010 est la deuxième année de mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle.

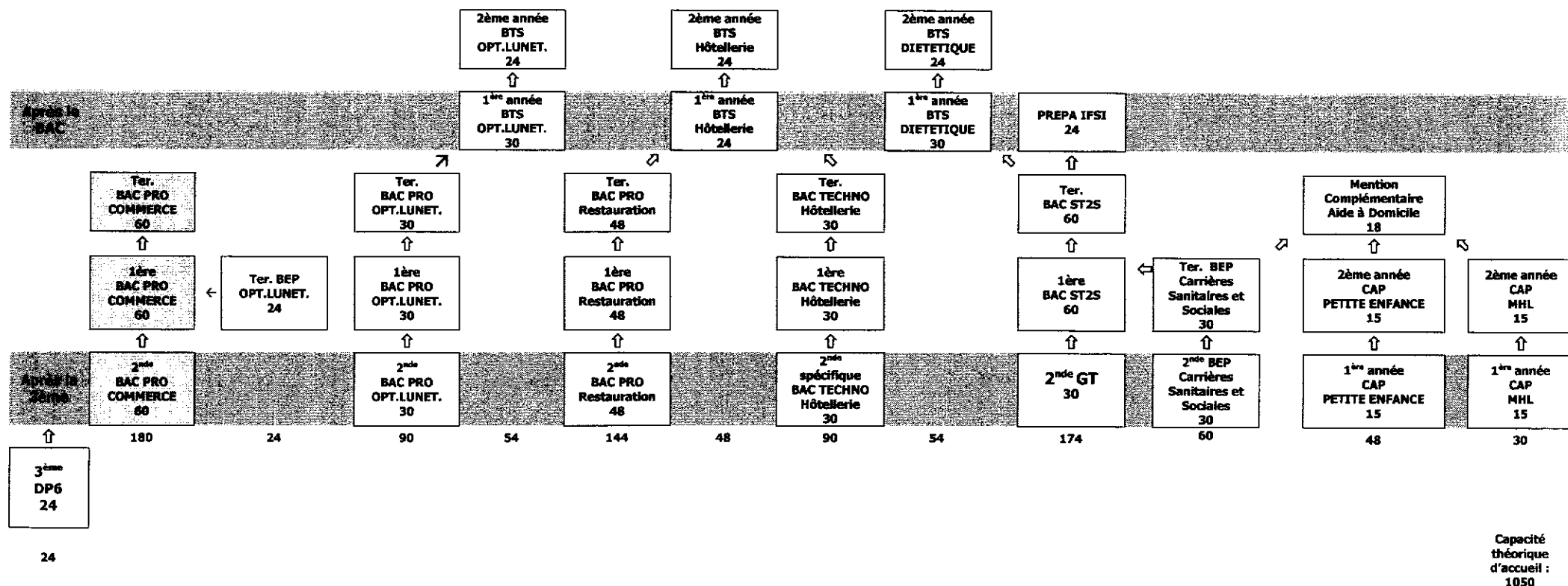
Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la classe de première professionnelle. Pour cette classe, l'effet des passerelles, des poursuites d'études, ainsi que l'effet de l'accompagnement personnalisé sur l'évolution des effectifs en cours de cycle et les départs vers l'apprentissage doivent faire l'objet de vigilance dans les prévisions d'effectifs et dans l'évolution de la carte des formations.

- Ajuster la carte des formations aux parcours des élèves

Un effort particulier doit être fait pour ajuster la carte des formations afin qu'elle soit adaptée aux besoins locaux et qu'elle permette une fluidité des parcours des élèves, du CAP au baccalauréat professionnel, voire au BTS, notamment pour ceux qui auront obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat professionnel. L'article L. 214-13 du code de l'Éducation, dans sa version issue de l'article 57 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui institue le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, constitue le nouveau cadre de définition de la programmation à moyen terme des actions de la formation professionnelle des jeunes et des adultes et du développement de l'ensemble des filières de formation. Il renforce la logique de compétences partagées entre l'État et la Région pour la détermination d'objectifs communs. L'élaboration de la carte des formations, qui constitue le cadre dans lequel s'inscrivent les parcours offerts aux élèves, doit pleinement s'inscrire dans ces dispositions nouvelles et concrétiser les cohérences et complémentarités entre les spécialités de diplômes proposées et leur localisation. À cet égard, les lycées des métiers, qui accueillent des publics divers, élèves, apprentis et adultes en formation continue, doivent pouvoir proposer des modalités variées d'accès au diplôme. Ils participent ainsi à la lutte contre le décrochage scolaire et à la promotion de l'accès de tous à une certification professionnelle. (...)

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer

Lycée M. - rentrée 2010 - organigramme des formations et capacités d'accueil



3DP6 : troisième à découverte professionnelle 6 heures

Bac Pro : baccalauréat professionnel

Bac Techno : baccalauréat technologique

Prépa IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers) : division préparatoire aux concours infirmiers

CAP – MHL : CAP maintenance et hygiène des locaux

OPT. LUNET : optique lunetterie

ST2S : sciences et technologies de la santé et du social

Source : Lycée M.